



SOURS

L'Épi Beauceron

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Éditorial

Dans l'éditorial du dernier "Vivre à Sours" j'avais évoqué les changements prévus en 2011 (volet fiscal) et en 2014 (réforme des territoires). J'avais expliqué que la fusion des communautés de communes était un des objectifs de la loi et que dans notre secteur cette transformation était envisagée pour 2011.

Qu'en est-il actuellement ?

Les conseils communautaires se sont déterminés. Chartres Agglo, l'Orée de Chartres et le Val de l'Eure ont émis un avis favorable, Le Bois Gueslin se réservant un délai de réflexion supplémentaire. Les services de la préfecture vont déterminer un périmètre de la nouvelle agglomération avec 32 communes sur lequel se prononceront tous les conseils municipaux. Choix aussi de statuts où seront définies les compétences de l'agglomération ; Et c'est ce qui suscite le plus d'interrogations car c'est l'essence même du projet de fusion.

Lors des réunions d'information de nombreuses questions ont été posées qui concernaient :

- la motivation, le périmètre
- les finances (avenir de la dotation de solidarité)
- la procédure (suppression de certaines compétences après la fusion)
- la représentativité (disparition des communautés et des syndicats, nombre de représentants par commune)
- les compétences
 - urbanisme aux communes, habitat à l'agglo
 - animation jeunesse, sports (actuellement communautaire)
 - transports (actuellement par un syndicat)
 - gestion des déchets (par le SIRTOM)
 - eau et assainissement (pour Sours actuellement par un syndicat hors futur périmètre de l'agglo pour la majorité de ses communes)
 - le CIAS ?

Il faudra savoir précisément qui fait quoi pour prendre position d'où l'importance des statuts. Ce sera là une étape importante dans la réorganisation du territoire qui déterminera l'avenir de SOURS. Pourquoi vouloir à tout prix mettre cette réforme en place avant le 31 décembre 2010 alors que rien ne presse sauf peut-être des données de circonstance ?

Claude Joseph

Hommage à Loulou



L'annonce du décès de Loulou nous est parvenue sur le chemin du retour de notre séjour en Allemagne. Cruelle ironie du sort, c'est la musique de Sours qui était invitée à Dienheim cette année. L'harmonie avait fourni une prestation très appréciée et chaleureusement applaudie que Loulou aurait aimé entendre. Il n'avait pas voulu participer à ce voyage. Il est parti sans avoir été mis au courant de ce succès, comme satisfait du devoir accompli, comme rassuré que, même sans lui, la musique pouvait continuer.

La musique, toujours la musique, sa passion, c'était une de ses raisons de vivre. Il commence ses études musicales en Allemagne et obtient un prix du conservatoire de Berlin. Installé en France il anime un orchestre local dont se souviennent les gens de ma génération.

Au plan communal, dans les années 70, M^{me} Egasse maire à l'époque, le charge de remettre en selle la fanfare de Sours qui va devenir l'harmonie. Ses efforts, sa détermination, permettent la mise en place de l'école municipale de musique dont il fut le directeur pendant de nombreuses années et jusqu'au terme de sa vie. En plus de ses activités musicales, il entre au conseil municipal en 1989 et s'investit dans la gestion du village œuvrant aussi au succès du jumelage. C'est une vie bien remplie au service de ses concitoyens que nous lègue Loulou.

Que puis-je ajouter à ces quelques mots qui me permettent de rappeler ce que fut l'existence de Loulou en tant que personnage public et dont nous portons le deuil maintenant ? Sa vie parle pour lui d'un discours plus éloquent que le mien. Il me reste à me tourner vers ceux qu'il laisse pour leur exprimer, au nom du conseil municipal, en mon nom personnel et au nom de toute la population notre douloureuse sympathie.

C. Joseph

Un Sourséen à l'honneur



Guillaume-François Chazelle, le fils de la conseillère municipale, a été reçu premier du département d'Eure-et-Loir (sur 915 candidats) au concours Big Challenge 2010 (grand jeu concours d'anglais pour tous les élèves des collèges) dans la catégorie des 5^e LV1 et 4^e LV2.

n° 17
AOÛT 2010

SOMMAIRE

Page 2

VIE COMMUNALE

- De l'arsenal au Centre d'Intervention Rue des Grouaches

- 19 octobre 2010
La télé tout numérique

Page 3

VIE LOCALE ET COMMUNALE

- École numérique rurale
- Spectacle à l'école de la Vallée
- Remise des atlas
- Départ en retraite
- En Bref
- Calendrier scolaire 2010-2011

Page 4

LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

- URGENCE depuis un portable Tél. 112
- SAMU Tél. 15
- Gendarmerie Tél. 17
- Pompiers Tél. 18
- Médecins Tél. 02 37 25 70 23
Tél. 02 37 25 73 78
Tél. 02 37 91 93 05
- Pharmacie Tél. 02 37 25 76 22
- Mairie Tél. 02 37 25 70 28

Vous pouvez nous écrire
à la mairie 2, rue Isambert
28630 Sours
mairie.sours@wanadoo.fr
Site : www.sours.fr

VIE COMMUNALE

DE L'ARSENAL AU CENTRE D'INTERVENTION RUE DES GROUACHES



Pourquoi ce nouvel arsenal ?

Il est plus adapté à l'activité, aux véhicules, et au nombre de sapeurs pompiers. D'ailleurs, on ne dit plus «arsenal» mais centre d'intervention ou CI.

Qui paie ?

C'est le Conseil Général.

Que devient l'ancien arsenal ?

Il est rétrocédé à la commune.

À quoi ressemble l'intérieur de ce nouvel arsenal ?

Le bâtiment fait une superficie de 580m², 290m² de remise pour 4 travées.

Il y a un standard d'alerte, un bureau pour le chef de centre, un bureau pour les sous-officiers, un vestiaire hommes, un vestiaire femmes, un vestiaire JSP (jeunes sapeurs pompiers), un local désinfection VSAV (ambulance), un local matériel incendie, un bureau pour l'amicale, un local détente et une salle de formation.

Combien de véhicules et quels types de véhicules ?

Nous avons trois véhicules :

Un VTU : véhicule tous usages

Un VL : véhicule de liaison

Un CCR : camion citerne rural (feux)

Et à venir :

Un VSAV (ambulance)

Comment est structuré, organisé un arsenal ?

Responsable ? Trésorier ? Secrétaire ?

Organisation du planning 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ?

Un chef de centre qui est responsable de l'ensemble, un adjoint, des sous-officiers responsables d'équipes, un responsable du matériel médical, un responsable habillement, un responsable mécanique, et un secrétaire.

À Sours, nous sommes 4 équipes constituées chacune de 8 SP sous les ordres d'un sous-officier.

Chaque équipe est de garde une semaine par mois, 24h/24, 7j/7.

Combien de pompiers à Sours ? Hommes, femmes ?

Nous sommes 33 SP : 25 hommes et 8 femmes, 14 JSP : 10 garçons et 4 filles.

Évolution en nombre depuis 5 ans : entre les arrivées et les départs à la retraite depuis 5 ans le nombre de personnes reste à peu près le même.

Comment devient-on pompier volontaire ?

Pour devenir sapeur pompier volontaire il faut adresser une lettre de motivation au chef de centre, avoir 16 ans, mesurer au moins 1,60 m pour les hommes et 1,55 m pour les femmes. Il faut passer une visite médicale (prise de sang ...), un examen cardiologique, une radio des poumons et ensuite il y a un passage en commission de validation

Puis viennent les formations :

- stagiaire : formation initiale obligatoire, CFAPSE 1 et 2 formation incendie tous réalisés sur le groupement de Chartres par des sapeurs pompiers professionnels et volontaires.



• titulaire à l'issue des formations.

Et jeune sapeur pompier ?

Les jeunes peuvent rentrer JSP à partir de 12 ans et restent ensuite JSP jusqu'à 16 ans voire 17 ans.

Lettre de motivation, ils doivent répondre à des questions de culture générale et passent des tests sportifs.

Devient-on ensuite automatiquement sapeur pompier volontaire ?

Non pas automatiquement, cela dépend de l'avis du chef de centre et des formateurs des JSP.

Conditions physiques : comment se passent les entraînements ? (quelles activités ? où ? quand ? y a-t-il des contrôles de «bonne santé» ?)

Nous faisons une manœuvre par mois d'une durée de 4 heures composée d'une séance de sport et d'exercices : établissements de tuyaux et lances ou secourisme. Une fois par an, nous devons faire un recyclage secourisme et secours routier. Nous passons une visite médicale tous les 2 ans et tous les ans à partir de 40 ans.

Comment se passe une astreinte ? Y a-t-il des obligations de l'employeur en cas d'appel pendant la permanence ? Dans quel délai les personnes doivent se présenter ? Combien de pompier sont d'astreinte ?

Une équipe de 8 SP est d'astreinte le week-end jour et nuit et les nuits des autres jours de la semaine (pas d'obligation de l'employeur pour laisser partir les personnes dans la journée) Nous avons 7 mn pour acquitter la console d'alerte.

Comment se passe une intervention ? Qui reçoit l'appel ? Par qui ? (directement les victimes)

Comment sont contactés les pompiers d'astreinte ? Les jeunes pompiers interviennent-ils ? Le nombre de pompiers appelés dépend-il de l'intervention ?

L'intervention est déclenchée par le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours). Pour les appeler, il faut composer le 18 ou le numéro EUROPEEN 112 qui reçoit les appels soit par les victimes ou témoins. Les personnes de garde au CODIS alertent les pompiers de garde en activant leur «bip» (récepteur d'ordres), la feuille de départ indiquant le motif et le lieu de l'intervention arrive au CI.

Pour le secours aux personnes, 4 sapeurs pompiers interviennent et un stationnaire reste au centre (messages...)

Pour les feux, 6 sapeurs pompiers avec un stationnaire sont nécessaires. Les JSP ne font pas partie de l'effectif.

Quels sont les types d'intervention ? Sur quelle zone géographique ?

Nous effectuons tous types d'intervention : secours aux personnes, feux, AVP, mise en sécurité, animaux, inondation, etc..

Nous intervenons sur le secteur suivant : Berchères-les-Pierres, Gellainville, Francourville, Nogent-le-Phaye et Sours.

Quel est le nombre d'intervention par an ?

Nous effectuons environ 230 interventions par an.

Quelle est la date d'ouverture officielle du nouveau centre d'intervention ?

La date n'est pas connue à ce jour.



19 OCTOBRE 2010 LA TÉLÉ TOUT NUMÉRIQUE

La région Centre passe le 19 octobre 2010 à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt définitif de la diffusion analogique des principales chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6), et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Ce passage à la télé tout numérique permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'un plus grand nombre de chaînes et d'une meilleure qualité d'image et de son.

Le passage à la télé tout numérique concerne les foyers qui reçoivent les six principales chaînes nationales, et seulement ces chaînes, par une antenne râteau ou une antenne intérieure. Pour continuer à recevoir la télé et bénéficier des avantages de la télé tout numérique, ces foyers doivent équiper leur poste de TV d'un adaptateur TNT ou acquérir une TV TNT intégrée. Ils peuvent aussi choisir un autre mode de réception de la télévision numérique : le câble, le satellite, l'ASDL, la fibre optique. Signal analogique et signal numérique cohabiteront jusqu'au 19 octobre prochain. À cette date, le signal analogique sera arrêté. Pour l'Eure-et-Loir, le passage au tout numérique de la chaîne Canal+ se tiendra aussi le 19 octobre 2010.

Au moment de l'extinction du signal analogique, les fréquences d'émission des chaînes en numérique peuvent changer. C'est pourquoi, les téléspectateurs devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste recevant la télévision numérique par une antenne râteau ou intérieure.

Une aide financière peut être accordée aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau ou intérieure, pour couvrir tout ou partie des dépenses d'équipement. D'un montant de 25 € ou de 120 € maximum, elle est accordée sous certaines conditions de ressources.

Une assistance technique est également prévue pour accompagner les foyers vulnérables face aux changements technologiques (personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80%). Elle consiste en une intervention gratuite à domicile, sur rendez-vous, pour le branchement de l'adaptateur et le réglage des chaînes.

Adressez-vous prioritairement aux professionnels (antennistes et revendeurs) qui se sont engagés à guider les téléspectateurs et à leur proposer des prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance «tous au numérique». Ils sont reconnaissables grâce à un label «Professionnel agréé tous au numérique».

Leur liste et tous les renseignements sont consultables

sur **www.tousaunumerique.fr**
ou au **0970 818 818**.

Documents en mairie

VIE LOCALE ET COMMUNALE

ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE



Comme 5 000 communes de moins de 2 000 habitants, la commune de Sours, a pu bénéficier de subventions concernant la mesure "Écoles numériques rurales". Cette subvention de 9 000 euros est destinée à l'achat des équipements numériques prescrits par le ministère, incluant un tableau blanc interactif (T.B.I.) et des ordinateurs. En contrepartie la commune s'est engagée à financer la mise en réseau des équipements, l'abonnement internet haut débit de l'école et sa sécurisation.

Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif, se présente sous la forme d'un tableau blanc classique, mais il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer un certain nombre de fonctionnalités :

- Ecran de projection,
- Tableau classique, mais avec l'annotation du document projeté, la superposition ou

mise en parallèle de documents, surlignage de texte, enregistrement des annotations, retour en arrière,

- Accès par simple clic à Internet ou à des documents enregistrés sur un ordinateur en réseau.

Les avantages avancés pour les élèves sont l'accroissement de la motivation et de la participation (en particulier pour «aller au tableau»), du processus d'apprentissage et de mémorisation, facilitation d'une posture et d'un apprentissage proactifs, de la prise de notes et familiarisation avec l'utilisation de l'ordinateur.

Pour l'enseignant cela permet de rendre le cours plus dynamique et animé, de se consacrer aux explications et de faire classe en étant face aux élèves, ce qui représente un réel confort.

On constate une utilisation homogène du TBI par toutes les disciplines ; seules les matières scientifiques se distinguent avec des usages supplémentaires liés à l'association de logiciels.

En conclusion, les différentes fonctionnalités du TBI apportent de réelles plus-values pédagogiques aussi bien pour les élèves que pour l'enseignant. La commune espère que l'investissement consenti permettra aux écoliers de Sours d'avoir une scolarité active et d'arriver au collège avec un bon niveau.

Spectacle de l'école de la Vallée



Les élèves de l'école de la Vallée ont présenté neuf chants en français le mardi 22 juin dans la soirée. La salle polyvalente de Sours était bien remplie et chacun a pu apprécier ces petits chanteurs d'un soir. Tout cela accompagné en partie à la guitare. Les spectateurs ont chaleureusement applaudi chaque chant. Tout le monde a senti le trac chez les petits artistes, ce qui est bien naturel quand on se trouve devant une salle bien remplie.

La soirée s'est terminée par un chant en anglais interprété par la classe de CM1, suite au travail de l'intervenante d'anglais.

Ce chant était superbe et tous sont restés sous le charme. En route pour une nouvelle édition.

Départ en retraite

M^{me} Bézine, institutrice à l'école de la Vallée depuis plusieurs années nous quitte pour une retraite bien méritée.

Elle n'oubliera pas Sours, les enfants et leurs parents. Nous lui souhaitons bonne chance.

Remise des atlas

En ce 29 juin 2010 et comme tous les ans à pareille époque, la commune a tenu à marquer la fin des études primaires et l'accession des écoliers aux collèges chartrains en offrant à chaque écolier un dictionnaire et un atlas ; un petit souvenir du bon temps passé à Sours.



CALENDRIER SCOLAIRE 2010 - 2011

Rentrée scolaire des élèves : jeudi 2 septembre 2010

Toussaint : samedi 23.10.2010 au jeudi 04.11.2010

Noël : samedi 18.12.2010 au Lundi 03.01.2011

Hiver : samedi 19.02.2011 au lundi 07.03.2011

Printemps : samedi 16.04.2011 au lundi 02.05.2011

Début des vacances d'été : samedi 2 Juillet 2011

Départ en vacances après la classe et reprise des cours le matin des jours indiqués.

Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, départ après les cours du vendredi.

EN BREF

REPAS DES ANCIENS

Dimanche 17 octobre 2010

LE BRUIT

Respectons les horaires de tonte et d'usage de machines bruyantes soit les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche de 10h00 à 12h00.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le

Jeudi 18 novembre 2010

(jour unique) dès 4 heures du matin.

Important : il est nécessaire de sortir les encombrants la veille du ramassage. Les personnes âgées ou handicapées qui ne pourraient les sortir elles-mêmes sont priées de se faire connaître à la mairie.

Ne seront pas ramassés : les huiles de vidange, les verres, les pneus, les gravats.

DÉCHETTERIE

Horaires d'été de la déchetterie de Dammarie

(01.03 au 31.10)

Lundi	9h30 - 12h00	13h30 - 18h30
Mercredi		13h30 - 18h30
Vendredi	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30
Samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30

Horaires d'hiver de la déchetterie de Dammarie

(01.11 au 28.02)

Lundi	9h30 - 12h30	13h30 - 17h30
Mercredi		13h30 - 18h30
Vendredi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Samedi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30

SIRTOM du Pays chartrain

1 rue Jean Moulin 28630 BARJOUVILLE

Tél. 02 37 28 16 73

BENNE DE STOCKAGE DES DÉCHETS VERTS

DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE

Une benne de stockage des déchets verts est mise en place dans la zone d'activité des Grouaches.

Cette benne est accessible gratuitement aux habitants de Sours et de Prunay le Gillon.

Les déchets admis sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et des branchages de 20 mm maximum.

Aucun sac non dégradable ne doit être déposé.

Ouverture

Lundi de 8h30 à 11h30

Mercredi 14h00 à 17h00

Samedi 9h00 à 18h00

LA POSTE

Bureau de Sours

Horaires d'ouverture au public

Matin : Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00

Fermé le mercredi matin

Après-midi : Du mardi au vendredi de 14h30 à 17h00

Tél. 02 37 25 77 86

INFORMATIONS PRATIQUES

MAISON MÉDICALE

2 rue du Docteur Boucler

MÉDECINE GÉNÉRALE

D^r Bruno MANENT

Tél. 02 37 25 70 23 sur rendez-vous

D^r Stéphane ANDRIEU

Tél. 02 37 25 73 78 sur rendez-vous

D^r Florence BONNET-BOUTILLON

Tél. 02 37 91 93 05 sur rendez-vous

INFIRMIÈR(E) D.E.

Evelyne LAURE - Frédéric HALLEY

8h - 9h tous les jours sauf le dimanche et férié

Tél. 02 37 25 95 22 sur rendez-vous et à domicile

DIÉTÉTICIENNE

Carole PETIT

Tél. 02 37 25 79 82 ou 06 03 19 44 78

du lundi au samedi sur rendez-vous

PÉDICURE - PODOLOGUE D.E.

Stéphanie DESNOTS-GAUTHIER

Tél. 02 37 21 69 45 sur rendez-vous et à domicile

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE D.E.

Cécile DURET - Guillaume MORCHOISNE

Aline BERNARD

Tél. 02 37 25 73 61

CABINET DENTAIRE

10 place du Calvaire

D^r Marie-Pierre BRIQUET - D^r Jean-Yves MAGNIEN

D^r Sylvie BROCHARD Tél. 02 37 25 91 79

LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

L'AMICALE DE SOURS

La fête patronale aura lieu le 18 et 19 septembre 2010.

Au programme :

- fête foraine le samedi et dimanche
- samedi : rando semi-nocturne
- dimanche : concert de l'Union musicale de Sours et bric à brac organisé par l'Amicale des Pompiers (le long de la salle polyvalente Denise Egasse)

Le loto se déroulera le dimanche 21 novembre à la salle polyvalente Denise Egasse de Sours.

L'Amicale et ses 6 sections espèrent votre participation nombreuse à ces manifestations.

A.P.E

Notre gouter costumé du 20 mars 2010 avec la Compagnie du Chemin et son extraordinaire voyage de monsieur Cornichon a fasciné bon nombre d'enfants.

Pour la première fois, une chasse aux trésors dans les rues et vitrines de Sours a été organisée

le 24 avril 2010. Les enfants ont été conquis par cette chasse et récompensés par un bon goûter.

Notre Assemblée générale se tiendra le 18 septembre 2010 à l'école de la Vallée pour y parler des projets futurs et du renouvellement du bureau.

De votre présence et participation dépendront nos animations de 2011.

A.P.E.L. ECOLE NOTRE-DAME

L'association des parents d'élèves de l'école a pour vocation de participer à la vie de la communauté éducative, d'apporter son soutien à l'établissement et de contribuer à son animation.

Tout au long de l'année, en collaboration avec l'équipe éducative, l'APEL organise des manifestations afin de récolter des fonds pour participer au projet pédagogique de l'école et investir dans du matériel ou des jeux pour les enfants.

Nous vous accueillerons avec plaisir lors de notre marché de Noël qui se déroulera les 9 et 10 décembre 2010, ainsi qu'à notre kermesse qui aura lieu fin juin 2011.

Horaires de l'école :

Garderie du matin : 7h30 - 8h45

Classe : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30

Garderie/Étude du soir : 16h45 - 18h30. Pas d'école le mercredi.

Renseignements complémentaires au 02.37.25.70.45.

BIBLIOTHÈQUE

Du coin des tout-petits, aux bandes dessinées, en passant par les romans et les documentaires, un large éventail de livres récents répondra à vos attentes de lecture. Sans oublier un fonds de 200 DVD régulièrement renouvelé et un espace dédié aux revues.

Proche de l'école de la vallée, dans un cadre chaleureux, l'équipe de bénévoles vous accueille aux horaires suivants :

mardi de 17h30 à 18h30, mercredi de 11h à 12h, vendredi de 16h30 à 17h30, samedi de 10h30 à 11h30.

Pendant les vacances scolaires la bibliothèque est ouverte uniquement le Samedi.

Président : Christophe Chenard

Trésorière : Jocelyne Thirant

Et tous les bénévoles.

Prochaine sortie de la bibliothèque le 16 octobre au "Zoo de Beauval"

CLUB DE L'AMITIÉ

La rentrée du club est programmé pour le jeudi 9 septembre à la salle Michel Morin. Nous invitons les prochains retraités ainsi que les personnes qui s'ennuient chez elles à nous rejoindre tous les 15 jours pour se rencontrer, jouer aux cartes ou autre chose, goûter. C'est très sympathique. Entre les jeudis du club, quelques personnes se sont mises au jeu de scrabble, ce qui les aide à garder leurs neurones intacts.

Le prochain match de manille est fixé au jeudi 14 octobre. Un spectacle à Ouzouer-le-Marché est prévu le samedi 16 novembre 2010.

NOUVEAU

Venez apprendre à danser la Salsa pas à pas tout en vous amusant, l'association Salsaliente et son professeur Joanna Nunes seront heureux de vous accueillir pour des cours de débutant et confirmé, plusieurs lieux et horaires possible.

Pour plus d'informations : 02 37 25 71 73, www.salsaliente.fr, joanna@salsaliente.fr.

SECTION CULTURELLE

Quel plaisir de voir une salle comble. Pour leur gala du 29 mai 2010, les danseuses de Sours et les membres de la section remercient la population de Sours de leur accueil.

Il reste quelques places dans le groupe des 9 - 11 ans (répétition le mercredi de 17h00 à 18h00) et dans le groupe des 16 - 20 ans (répétition le vendredi de 19h10 à 21h00).

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Véronique Pichot au 02 37 25 79 14 après 19h30.

Malgré tout, la fréquentation de la salle des jeunes ne cesse de baisser, et cela nous peine, car la Culturelle n'est pas seulement que la danse, mais une association qui accueille les jeunes à partir de 11 ans une fois par mois, dans leur salle de 20h30 à 22h30 ou les emmène à des activités extérieures de Sours (bowling, mini golf...). Pour cela une permanence sera à disposition le vendredi 6 septembre 2010 de 18h30 à 19h30 pour les inscriptions ou tout simplement pour plus de renseignements. Cette permanence concerne l'activité salle des jeunes et nouvelles danseuses.

Le vendredi 24 septembre 2010 une soirée découverte est programmée à notre salle afin de convaincre les indécis.

Bonne rentrée à tous.

COMITÉ FNACA

Comité FNACA de Sours - Prunay

Nous avons organisé un déjeuner dansant le 28 février 2010. Comme d'habitude plus de 200 personnes nous ont fait l'honneur d'être présentes à ce repas préparé par notre traiteur.

Un thé dansant sera organisé le jeudi 18 novembre 2010 à la salle polyvalente de Prunay-le-Gillon.

Le 23 avril, nous apprenons le décès de notre camarade et ami Jean-Claude Santin. Nous l'avons conduit à sa dernière demeure au cimetière de Sours... encore un adhérent de notre Comité qui disparaît.

Le Comité de la FNACA

Le trésorier M. Gautier

SECTION RANDONNÉE PÉDESTRE

Programme des prochaines sorties

Dimanche 29.08 : La Loupe

Dimanche 12.09 : Rando de la CPAM à Sours

Samedi 18.09 : Sours, rando semi nocturne

Vendredi 24.09 : Assemblée générale

Dimanche 10.10 : Combres, la journée

Dimanche 17.10 : Poigny-la-Forêt la journée (avec l'ASPTT)

Depuis le mois d'avril, 2 randonnées mensuelles sont mises en place les 1^{er} et 3^e vendredi de chaque mois. Départ : 14h parking salle des fêtes. Ces balades sont faites pour tous mais principalement pour les débutants et celles et ceux qui souhaitent reprendre l'activité. L'allure est modérée et les distances raisonnables.

L'activité de la section est consultable sur notre site Internet : www.soursrandon.net

Renseignements complémentaires : 02 37 25 95 23 après 19h.

UNION MUSICALE DE SOURS

De ce 1^{er} semestre, les membres de l'Union Musicale retiendront sans nul doute deux événements majeurs. Parce que la vie est ainsi faite, la joie croise parfois la tristesse. De fait, l'UMS nous a offert un week-end de l'ascension à Dieenheim inoubliable. Magnifique concert qui se termina par une harmonie grandiose avec le Posauenchor. C'est sur le chemin du retour que nos musiciens ont appris le décès de celui qui leur a tout appris, leur premier chef, leur président d'honneur, leur maître à tous et surtout Ami et Confident. Si le chaud et froid a soufflé sur ce week-end, c'est tous réunis qu'ils se sont souvenus des valeurs que Loulou leur a enseignées tout au long de sa vie. Aussi, c'est dans le respect de ces valeurs qu'ils se retrouvent tous les vendredis pour nous offrir encore longtemps les beaux programmes musicaux qu'ils nous présentent au cours de l'année. Les prochains rendez-vous à Sours avec nos Amis de l'Union Musicale :

- le 19 septembre : concert dans le cadre de la fête patronale ;

- le 23 octobre : soirée bavaroise ;

- le 21 novembre : messe de Ste Cécile.

Le malheur de l'avoir perdu ne doit pas nous faire oublier le bonheur de l'avoir connu.

Le bureau de l'U.M.S.

ASSOCIATION DE LA ST JEAN

Cette année comme les autres années, la Fête de la St Jean de Génerville a rencontré un vif succès avec en prime le soleil. Cette fête, qui se veut conviviale, est toujours très appréciée. Après la messe en notre petite chapelle, nous avons eu droit au traditionnel défilé de l'Union Musicale et des pompiers de Sours, toujours vigilants et soucieux de notre sécurité. Les plus jeunes ont pu participer au lâcher de ballons. Nous espérons que des cartes reviendront de contrées lointaines ! La fête s'est poursuivie par le traditionnel embrasement du bonhomme de paille et par le feu d'artifice toujours très applaudi.

Nous vous donnons rendez-vous à l'année prochaine !

FOOTBALL

Envie d'y retourner !

La saison 2009-2010 s'est achevée avec la descente de notre équipe première en Première Division départementale après 3 saisons passées en Promotion de Ligue. Cette descente laisse forcément un goût amer et, nous avons tous, joueurs et dirigeants, une terrible envie d'y retourner ! La saison 2010 - 2011 débutera le 22 août avec, comme la saison précédente, pour l'équipe Seniors le 1^{er} tour de la Coupe de France. Les championnats régionaux et départementaux débuteront mi-septembre. Notre entente avec Nogent-le-Phaye se poursuit et c'est dans ce cadre que deux équipes jeunes évolueront en championnat Elite départementale la saison prochaine.

C'est également ce rapprochement qui nous permet de réfléchir à l'emploi d'un éducateur, qui suit actuellement une formation en vue d'obtenir son Brevet d'Etat, pour encadrer nos jeunes joueurs.

L'organisation des entraînements communs, toujours en alternance entre les terrains de Nogent-le-Phaye et Sours, est en cours de finalisation, les noms des éducateurs, les horaires et lieux d'entraînements seront affichés au stade courant août.

Pour tous renseignements et demandes de licences, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

- Agnès Le Moing 8 place du calvaire 02 37 25 76 67

- Bruno Le Gouar 42 rue de Fonteny 02 37 25 75 01

- Manu Barre 23 rue du clos de Brye 02 37 25 73 05

LES QUIPROQUOS

Les Quiproquos dans toute sa splendeur, vous présentera cette saison, les BITUMEUSES, une comédie de "mauvaises mœurs" de Delphine GUILLONNEAU. Trois dames bien sous tous rapports, après avoir rendu bien des services aux hommes, s'étaient rangées, assagies sauf une qui avait gardé contact avec le milieu.

C'était sans compter sur la libération de l'homme qui les soutenait avant d'aller faire un tour derrière les barreaux (nous ne connaissons pas les raisons). Nous ferons tout pour vous faire passer une agréable soirée, d'autant plus, que ces dames vont vous raconter leurs souvenirs émouvants, drôles et plein de tendresse.

Nous vous donnons rendez-vous, les 1,2,8,9 octobre à 21 h et le dimanche 3 octobre à 15 h à la salle des fêtes de SOURS ;

ÉCOLE DE MUSIQUE DE SOURS

1972 - 2010 Trente-huit ans d'un règne ? Non !

Trente-huit ans d'une passion, trente-huit ans d'excellents et loyaux services dédiés à la cause unique et universelle de la Musique ! Tel pourrait être en raccourci le parcours du regretté Fondateur et Directeur de l'École de musique de Sours : Wolfgang Penitzka, surnommé affectueusement « Loulou », récemment disparu.

L'École de musique, municipale de 1972 à 2000, associative depuis, c'est lui ! Son développement, son bon fonctionnement, son rayonnement, sa notoriété, sa pérennité, sa modernisation... c'est encore lui !

Désireux de dynamiser la toute nouvelle Harmonie qu'il venait de créer et de l'alimenter par des élèves du crû, Loulou eut l'idée, dans la foulée, de fonder cette école avec, dès le départ, et pendant de nombreuses années, des professeurs entièrement bénévoles pour l'animer, maintenant une ambiance des plus conviviales... C'était - aimait-il à le rappeler - une grande famille unie par l'amour de la musique.

Puissions-nous, avec le maximum de bonnes volontés, poursuivre son œuvre en entourant et en assistant le plus efficacement possible son successeur, l'actuel Chef de l'Harmonie, Monsieur Christian Champion ! Ce sera le meilleur hommage à lui rendre !

Unaniment, nous lui redisons : Adieu Loulou et Merci !

Inscriptions : le vendredi 10 septembre à partir de 17h à l'École de musique (sous-sol de la salle Denise Egasse)

Reprise des cours : le mercredi 15 septembre.

Pour tout renseignement, contacter

Le directeur de l'école : Christian Champion Tél. 01 60 81 06 84

Le président de l'école : Jean-Pierre Huguet Tél. 02 37 25 20 26

JUDO - GYM

Le club de judo fera sa rentrée le mercredi 8 septembre 2010. Les inscriptions se feront au dojo (sous la salle polyvalente) à partir de 13h30 le 8 septembre ; à partir de 15h le professeur Sébastien Miniscloux (diplômé d'état) fera les groupes suivant les âges et les ceintures. Les cours commenceront le mercredi 15 septembre aux horaires donnés aux judokas.

Le cours de gym reprendra le mercredi 15 septembre 2010.

M^{me} Monique Lepine donnera ce cours de 19h à 20h. Inscription le même jour à partir de 18h30.

Renseignements

- Présidente : M^{me} Odile Lezin 02 37 25 76 72

- Trésorière : M^{me} Michèle Morin 02 37 25 73 33

- Secrétaire : M^{me} Elisabeth Dubreuil 02 37 25 71 32

L'ÉPI BEAUCERON Mairie Tél. 02 37 25 70 28 Directeur de publication Claude Joseph Diffusion Mairie de Sours
Rédaction Commission Communication : Gérard Person, rapporteur, Jean-Michel Plault, Daniel Mercier, Manuela Pain, Thierry Bodey, Valérie Behue
Conception - Édition PUBLICITEL 26 rue du Petit Change 28000 Chartres Tél. 02 37 23 97 30

Reproduction même partielle interdite Dépôt légal 3^e trimestre 2010